



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 avril 2009  
Français  
Original: anglais

---

**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale**  
Dix-huitième session  
Vienne, 16-24 avril 2009

### Projet de rapport

*Rapporteuse:* Zohra Zerara (Algérie)

#### Additif

### **Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, et suite donnée aux résolutions**

1. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 22 avril, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour intitulé "Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, et suite donnée aux résolutions".
2. Pour son examen du point 7, la Commission était saisie des documents suivants:
  - a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/3-E/CN.15/2009/3);
  - b) Rapport du Secrétariat transmettant les recommandations du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/10-E/CN.15/2009/10);



c) Rapport du Directeur exécutif concernant l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2009/11-E/CN.15/2009/11);

d) Note du Secrétaire général concernant la nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2009/17);

e) Rapport du Conseil de direction sur les principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2009/CRP.1);

f) Document de séance sur les programmes régionaux de l'UNODC: un outil stratégique de planification et de mise en œuvre (E/CN.7/2009/CRP.6-E/CN.15/2009/CRP.6);

g) Rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.9/2009/CRP.7-E/CN.15/2009/CRP.7);

h) Document de séance sur la situation financière de l'UNODC (E/CN.15/2009/CRP.15).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants ci-après de l'UNODC: le Chef du Service de la gestion des ressources financières, le Chef du Groupe de la planification stratégique, le Directeur de la Division des opérations et le Directeur adjoint de la Division des traités. Des déclarations ont été faites par le représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), par les observateurs de la République tchèque (au nom des États membres de l'Union européenne; les pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, se sont associés à cette déclaration), et par l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes). Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Royaume-Uni, du Canada, de la République démocratique du Congo, de la République de Corée, des États-Unis et du Japon. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Norvège et de l'Australie.

## **Délibérations**

4. Après avoir entendu une déclaration liminaire de son Président, la Commission a examiné la question de la nomination ou de la reconduction de trois candidats au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

5. Le Chef du Service de la gestion des ressources financières de l'UNODC a présenté le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2009/11-E/CN.15/2009/11), qui contenait des renseignements sur les résultats obtenus par l'Office pendant la première année de l'exercice biennal

et les progrès accomplis pour parvenir aux réalisations escomptées dans le budget consolidé. Le rapport soulignait une insuffisance globale de fonds à des fins générales, problème qui se posait avec une acuité particulière en ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Chef du Service de la gestion des ressources financières a indiqué que des mesures seraient prises pour regrouper les comptes des fonds à des fins générales et les comptes des dépenses d'appui au programme du Fonds du programme contre la drogue et Fonds du programme contre le crime avant l'établissement du budget consolidé pour l'exercice biennal 2010-2011. Il a évoqué le recul durable des recettes à des fins générales, qui avaient chuté de 19 millions de dollars en 2003 à 15,2 millions en 2008. Actuellement, les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de personnel et les autres engagements se montaient à 15,6 millions, mais l'Office prévoyait que ses recettes pour 2009 seraient inférieures de 3,9 millions aux besoins et pourraient atteindre le faible niveau de 10,5 millions de dollars. Des mesures résolues devaient être prises pour réduire les dépenses au titre des fonds à des fins générales de 3,9 millions de dollars au moins. Les économies de coûts auraient une incidence disproportionnée sur le fonctionnement de l'UNODC, car les fonds à des fins générales finançaient des postes clefs dans les domaines de l'évaluation, de l'analyse des politiques et de la recherche, de la sensibilisation, de la planification stratégique, de la sécurité humaine et de l'état de droit ainsi que du développement sanitaire et humain, dans les bureaux extérieurs et pour le système intégré de gestion programmatique et financière. L'UNODC avait pris des mesures pour réduire les dépenses, notamment en gelant des postes vacants, en limitant les voyages et le recours à des consultants, en répartissant les dépenses d'appui entre plusieurs projets, en réduisant d'autres coûts opérationnels et en supprimant des postes dans les bureaux extérieurs. Des objectifs d'économie supplémentaires avaient été fixés pour chaque division. Les autres mesures envisagées étaient les suivantes: redéfinition des fonctions entre les divisions au siège de l'UNODC pour éviter les doubles emplois et optimiser l'impact des ressources de base restantes, retour aux contrats d'un an, importance accrue des négociations en vue de la conclusion d'accords de participation aux coûts avec les pays accueillant les bureaux extérieurs, et prélèvement d'un montant minimum utilisé à des fins générales sur les contributions à des fins spéciales futures. L'objectif était de réaliser des économies de quelque 4 millions de dollars dans les fonds à des fins générales.

6. Le Chef du Groupe de la planification stratégique de l'UNODC a loué les efforts déployés par l'Office pour promouvoir une approche intégrée dans la lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme. L'Office appliquait une approche ciblée à ses mandats et préconisait une approche remplaçant le contrôle des drogues, la prévention du crime, la justice pénale et la prévention du terrorisme dans le contexte du développement, de la sécurité et de la paix. Il avait adopté un certain nombre de mesures stratégiques et organisationnelles pour améliorer la performance, notamment le développement des partenariats stratégiques et des programmes thématiques et régionaux.

7. Le Directeur de la Division des opérations de l'UNODC a évoqué le développement des programmes régionaux et les résultats que l'on pouvait attendre en termes de transparence, d'efficacité de la planification et de la coopération, de concordance avec les priorités des gouvernements et de partenariats avec d'autres entités, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. La

reconfiguration du réseau des bureaux extérieurs de l'UNODC, qui visait à augmenter les synergies et à réduire les dépenses, a été présentée.

8. Le Directeur adjoint de la Division des traités de l'UNODC a fait rapport à la Commission sur le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance, qui avait été établi conformément à la décision 17/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à la décision 51/1 de la Commission des stupéfiants. Il a rappelé qu'à sa cinquante-deuxième session, la Commission des stupéfiants avait décidé d'établir un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance (résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants). Il a été noté qu'un projet de résolution identique à celle adoptée par la Commission des stupéfiants avait été soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, pour qu'elle l'examine. L'adoption de résolutions parallèles par les deux Commissions devait permettre de créer un seul groupe de travail, qui ferait rapport aux deux instances.

9. Plusieurs orateurs ont bien accueilli le rapport sur la situation financière, pris note des mesures mises en œuvre par l'UNODC et demandé que la Commission soit tenue au courant des faits nouveaux et des mesures qui seraient prises à cet égard. Certains ont estimé que, compte tenu de la situation financière, la Commission devrait faire preuve de modération lorsqu'elle confierait des mandats supplémentaires à l'UNODC, et que le nombre de résolutions adoptées devait être proportionné aux ressources financières mises à la disposition de l'Office.

10. Un certain nombre d'orateurs ont noté avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/3-E/CN.15/2009/3) et salué les efforts consentis pour rationaliser les opérations conformément à la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011, avec notamment le développement de programmes thématiques et régionaux et la prise en main accrue de ces programmes par les États Membres concernés.

11. L'approche axée sur les résultats adoptée par l'UNODC a été appuyée, même si des améliorations étaient nécessaires en termes de qualité de la surveillance, de l'information et de l'évaluation des résultats.

12. Un certain nombre d'orateurs ont noté que, si l'UNODC s'efforçait d'intégrer le développement de programmes et la structure organisationnelle, ces efforts étaient entravés par une structure budgétaire et un financement fragmentés, ainsi que par des dispositifs de gouvernance fragmentés. Plusieurs orateurs ont à nouveau souligné qu'il importait de renforcer l'indépendance financière et fonctionnelle du Groupe de l'évaluation indépendante, qui aidait l'UNODC à identifier ses points forts et les domaines où une amélioration était nécessaire.

13. Les efforts déployés par l'UNODC, en particulier dans le cadre de l'Initiative "Une ONU", pour renforcer les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies ont été salués par un certain nombre d'orateurs. De même, les efforts visant à accroître le nombre de donateurs de l'Office, en incluant des représentants du secteur privé et d'autres organisations multilatérales, ont été appuyés.

14. Plusieurs orateurs ont salué la création d'un groupe de travail permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance et souhaité qu'il propose des recommandations pragmatiques et pratiques pour

améliorer la situation financière et de gouvernance de l'UNODC. Le groupe de travail pourrait aussi servir d'instance de dialogue entre les États Membres et le Secrétariat. Un orateur a noté que le groupe de travail intergouvernemental établi conformément à la décision 17/2 de la Commission s'était concentré sur les processus plutôt que sur le fond, ce qui ne faisait qu'ajouter un niveau bureaucratique supplémentaire et alourdir la tâche de communication de l'UNODC. Il espérait que le groupe de travail permanent à composition non limitée mettrait davantage l'accent sur le fond du problème et apporterait une valeur ajoutée.

15. Des orateurs ont reconnu les difficultés qui se posaient compte tenu de la diminution des fonds à des fins générales et du déséquilibre des sources de financement. Il a été reconnu qu'il était essentiel de garantir une gouvernance et une structure de financement efficaces. Certains orateurs ont estimé que l'UNODC ne devrait pas compter sur des contributions volontaires pour financer ses activités de base et que la hausse de cette catégorie de fonds était imputable au fait que ces fonds étaient affectés à des projets spécifiques. Il a été souligné que les fonds à des fins générales étaient trop dépendants d'un nombre limité de donateurs, raison pour laquelle l'UNODC a été instamment prié de continuer à s'efforcer d'accroître le nombre de donateurs. Certains orateurs ont indiqué que le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies devrait financer une plus grande part du budget de l'UNODC. L'accent a été mis sur la nécessité de garantir un financement stable et prévisible pour améliorer la planification des activités et sur l'importance d'adopter une approche réaliste et systématique pour améliorer la situation financière de l'Office. Un orateur a estimé qu'il serait peut-être contreproductif d'obliger les donateurs à affecter à des fins générales une partie de leurs contributions à des fins spéciales.

16. Certains orateurs étaient d'avis que l'allocation de moins de 1 % du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à l'UNODC n'était pas à la mesure des mandats de ce dernier, alors que ces mandats étaient l'une des priorités de l'Organisation depuis plusieurs exercices biennaux. Un orateur a indiqué qu'une demande d'augmentation du budget ordinaire pourrait être appuyée si elle était dûment justifiée. Un autre orateur a rappelé qu'il n'était peut-être pas réaliste d'attendre une telle augmentation dans la situation financière actuelle, estimant par ailleurs que les donateurs devaient considérer les contributions réservées à des fins génériques comme un autre moyen de pallier l'insuffisance des fonds à des fins générales.

17. Un certain nombre d'orateurs ont salué l'initiative destinée à fusionner les deux comptes des fonds à des fins générales, en notant que, grâce à cette mesure, la présentation du budget serait simplifiée et qu'il n'y aurait plus lieu de faire rapport sur deux comptes.

18. Un représentant, prenant la parole au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a estimé que l'utilisation du membre de phrase "dans les limites des ressources existantes" ou d'un libellé analogue dans les résolutions avait un effet négatif sur l'exécution d'activités et qu'il fallait s'efforcer d'éviter d'utiliser ce membre de phrase dans les résolutions et décisions. Il a indiqué que l'utilisation de tels membres de phrase était contraire aux dispositions de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait réaffirmé que la Cinquième Commission était la Grande Commission appropriée de l'Assemblée chargée de la

responsabilité des questions administratives et budgétaires. Un autre orateur a estimé que l'expression "dans les limites des ressources existantes" indiquait l'intention d'honorer l'autorité de la Cinquième Commission, qui devait décider si elle approuvait les fonds nécessaires ou si les activités proposées devaient être financées par des contributions volontaires.

19. Un orateur a demandé à l'UNODC de tenir dûment compte du principe de la répartition géographique en recrutant du personnel.

20. Un orateur a formulé des suggestions pour améliorer le travail de la Commission, s'agissant des règles de procédure en vigueur, de manière à rendre les discussions et les décisions plus ciblées et d'un niveau plus élevé. Pour qu'elles soient mieux ciblées, on pouvait par exemple soumettre les projets de résolution un mois avant la session et décider du thème des débats thématiques un an avant la session.